

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2206

10 septembre 2008

### SOMMAIRE

Arabesque Media S.à r.l. ....	105867	Kewa S.A. ....	105883
Beach Group SLF, Luxembourg Branch .....	105860	Leimmo S.à r.l. ....	105883
BR Luxembourg S.à r.l. ....	105862	LFG London Financial Group S.A. ....	105881
Chernoye Morye Luxembourg S.à r.l. ...	105861	Lutece Development S.A. ....	105888
Comcell Investissement S.A. ....	105872	MBNA R&L S.à r.l. ....	105854
Elektra Purchase No. 17 S.A. ....	105879	MIP II A30 Concession S.à rl. ....	105886
Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A. ....	105871	MIP II Gateway Investment S.à rl. ....	105886
EPS Holding S.A. ....	105859	Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l. ....	105866
Eurocool S.A. ....	105888	MRP Apollo Investment S. à r.l. ....	105849
Evendine S.A. ....	105865	Pamela Invest S.A. ....	105852
Fédération Luxembourgeoise des Ama- teurs de Billard (F.L.A.B.) ....	105860	Peco International (Lux) Sàrl ....	105871
FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l. ....	105847	P.I.N. S.A. ....	105870
Foam Investments II S.à r.l. ....	105867	Prodiafix-Lux S.à r.l. ....	105881
Foam Investments I S.à r.l. ....	105869	Sadyd S.A. ....	105882
FutureTec S.A. ....	105871	Satlynx Sales S.à r.l. ....	105870
Galalux s.à r.l. ....	105862	Second Euro Industrial Thouars S.à r.l. ...	105842
Garbo Investment S.A. ....	105859	Simtec Silicone Parts Luxembourg S.A. .....	105876
Global Investment and Development Group Holding S.A. ....	105843	Société d'Investissement dans des Entre- prises Touristiques S.A. ....	105887
Goodrich Luxembourg, S.à r.l. ....	105858	Stephan S.A. ....	105854
Goodrich Mexicali S.à r.l. ....	105852	Tamana Holding S.A. ....	105859
Greva ....	105875	Tango Mobile S.A. ....	105872
Gutenberg Holding S.A. ....	105858	Tango S.A. ....	105872
HCEPP Luxembourg Czech Republic II Sàrl ....	105885	Tango Services S.A. ....	105876
HCEPP Management Company S.à r.l. ...	105843	Tavistock Europe S.à r.l. ....	105862
Heitman International S.à r.l. ....	105866	Teak Luxembourg S.A. ....	105869
Holdis S.à r.l. ....	105884	Tele2 Services Luxembourg S.A. ....	105876
Interconcept S.A. ....	105888	Tosca Holding S.A. ....	105858
Inter Globe Trust S.A.H. ....	105849	Tourmaline Participations S.A. ....	105854
International Venture Capital Holding S.A. .....	105842	Update consulting S.A. ....	105875
Jenebe International S.à r.l. ....	105844	VACOAS Investments S. à r.l. ....	105865
Juna S.A. ....	105853	Vauban Strategies S.A. ....	105888
		Zamata Holding S.A. ....	105844

**International Venture Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.477.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 9 juin 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- INTERNATIONAL VENTURE CAPITAL HOLDING s.a. (B 28477) avec siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008109648/2630/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Second Euro Industrial Thouars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 97.139.

*Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008*

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008 at 11.00 a.m., (the "Resolutions"), the sole shareholder resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as A Manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to appoint Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of three A Managers, Mr. Roger E. Smith, Mr. Edward Joseph Kisala and Ms. Renata Miazga.

The August 13, 2008.

By virtue of delegation of powers

Claude Niedner

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008, à 11.00 heures, (les "Résolutions"), que l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant A de la Société avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants A, Monsieur Roger E. Smith, Monsieur Edward Joseph Kisala and Mademoiselle Renata Miazga.

Le 13 août 2008.

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Claude Niedner

Référence de publication: 2008109787/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10036. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Global Investment and Development Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 73.495.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 9 juin 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- GLOBAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT GROUP HOLDING s.a. (B 73495) dont le siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue sainte Zithe, a été dénoncé en date du 29 juillet 2002.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008109650/2630/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**HCEPP Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 78.051.

*Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008*

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008 at 09.00 a.m., (the "Resolutions"), the sole shareholder resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to appoint Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of four managers, Mr. Roger E. Smith, Mr. Stephen Perlmutter, Mrs. Amy Tonnesen and Ms. Renata Miazga.

The August 13, 2008.

By virtue of delegation of powers

Claude Niedner

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008, à 09.00 heures, (les "Résolutions"), que l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant de la Société avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre gérants, Monsieur Roger E. Smith, Monsieur Stephen Perlmutter, Madame Amy Tonnesen et Mademoiselle Renata Miazga.

Le 13 août 2008.

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Claude Niedner

Référence de publication: 2008109789/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10046. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Zamata Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 31.333.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Unterschrift

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2008109657/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.694.250,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

—  
In the year two thousand and eight, on the eighth of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Jenebe International S.à r.l (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number Section B Number 80 602 originally incorporated under the denomination of "Or Financement, S.à r.l.", pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 19, 2001, lastly amended by deed enacted on 8 August 2007, by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 31 March 2008.

The meeting is presided by Mrs Arlette SIEBENALER, employee, residing professionally in Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appoints as secretary Mrs Annick BRAQUET, employee, residing professionally in Luxembourg, 101, rue Cents.

and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange WOLTER, employee, residing professionally in Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman requires the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 17,258 (seventeen thousand two hundred and fifty-eight) class A shares, 6,386 (six thousand three hundred and eighty-six) class B shares, 11,450 (eleven thousand four hundred and fifty) class C shares, 12,526 (twelve thousand five hundred and twenty-six) class D shares, 6,920 (six thousand nine hundred and twenty) class G shares, 5,512 (five thousand five hundred and twelve) class H shares, 8,435 (eight thousand four hundred thirty-five) class K shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class L shares, 9,517 (nine thousand five hundred seventeen) class M shares, 21,248 (twenty-one thousand two hundred forty-eight) class N shares and 500 (five hundred) class Z shares of a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Immediate cancellation of all the 18,782 class I shares and subsequent decrease of the share capital of the Company;
2. Amendment of article six, first paragraph, of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is reminded that further to an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held under private seal on December 28, 2007 (the "EGM"), the Company has redeemed all of its own 18,782 class I shares (the "Shares").

It is further noted that the call option referred to in the EGM has been exercised, on 13 February 2008 by Task Esparteros S.U., a Spanish Company, and that the Shares can now be cancelled.

It is thereof resolved, in accordance with the provisions of article 6ter of the Company's articles of association, to cancel the Shares.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 469,550 (four hundred sixty nine thousand five hundred fifty Euro) corresponding to the aggregate nominal value of the Shares.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders unanimously decide to amend the first paragraph of article six of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 2,694,250 (two million six hundred ninety-four thousand two hundred fifty Euro), represented by 500 (five hundred) class Z shares, 17,258 (seventeen thousand two hundred and fifty-eight) class A shares, 6,386 (six thousand three hundred and eighty-six) class B shares, 11,450 (eleven thousand four hundred and fifty) class C shares, 12,526 (twelve thousand five hundred and twenty-six) class D shares, 6,920 (six thousand nine hundred and twenty) class G shares, 5,512 (five thousand five hundred and twelve) class H shares, 8,435 (eight thousand four hundred thirty-five) class K shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class L shares, 9,517 (nine thousand five hundred seventeen) class M shares, 21,248 (twenty-one thousand two hundred forty-eight) class N shares of a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and fully paid up."

*Miscellaneous*

It is noted that Mr Pascal Leclerc and Mr Jean-Louis Camuzat have resigned from their functions of managers of the Company with effect on the date hereof (the "Resignation").

The shareholders resolved to give full discharge to Mr Leclerc and Mr Camuzat for the performance of their mandate as B managers until the date hereof.

The shareholders further resolve to appoint Mr Brian McMahon, born on 4 November 1968 in Dublin, with professional address at L - 2340 Luxembourg, 6, rue Philippe and Mr Andreas Demmel born on 11 April 1969 in Munich, with professional address at L - 2340 Luxembourg, 6, rue Philippe as new managers B of the Company for an undetermined period, with effect on the date hereof (the "Appointment").

It is noted that Mr McMahon and Mr Demmel have respectively accepted their mandate.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the resolutions above have been estimated at about EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed in English is followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and English and text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Jenebe International S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le section B numéro 80.602, initialement constituée sous la dénomination sociale " Or Financement, S.à r.l. " suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 19 septembre 2001, dernièrement modifié par un acte passé le 8 août 2007, par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 31 mars 2008.

La séance est présidée par Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés, et que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signées par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que les 17.258 (dix-sept mille deux cent cinquante-huit) parts sociales de classe A, 6.386 (six mille trois cent quatre-vingt six) parts sociales de classe B, 11.450 (onze mille quatre cent cinquante) parts sociales de classe C, 12.526 (douze mille cinq cent vingt-six) parts sociales de classe D, 6.920 (six mille neuf cent vingt) parts sociales de classe G, 5.512 (cinq mille cinq cent douze) parts sociales de classe H, 8.435 (huit mille quatre cent trente-cinq) parts sociales de classe K, 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe L, 9.517 (neuf mille cinq cent dix-sept) parts sociales de classe M, 21.248 (vingt et un mille deux cent quarante-huit) parts sociales de classe N et 500 (cinq cent) parts sociales de classe Z d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été dûment et préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Annulation immédiate de toutes les 18.782 parts sociales de classe I et réduction subséquente du capital social de la Société ;

2. Modification de l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société conformément à la résolution précédente;

3. Divers.

Suite à l'approbation par les associés de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est rappelé que suite à une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue sous seing privé en date du 28 décembre 2007 (l'"AGE"), la Société a racheté toutes ses 18.782 propres parts sociales (les "Parts Sociales").

Il est également noté que l'option d'achat dont il est fait référence dans l'AGE a été exercée en date du 13 février 2008 par Task Esparteros S.U., une société espagnole, et que les Parts Sociales peuvent maintenant être annulées.

Il est décidé, en conformité avec les dispositions de l'article 6 ter des statuts de la Société, d'annuler les Parts Sociales

En conséquence de l'annulation des Parts Sociales pré mentionnée, le capital social de la Société devra être réduit d'un montant de 469.550 EUR (quatre cent soixante neuf mille cinq cent cinquante euros) correspondant à la valeur nominale globale des Parts Sociales.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident unanimement de modifier le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est de 2.694.250 EUR (trois millions cent soixante-trois mille huit cent euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de classe Z, 17.258 (dix-sept mille deux cent cinquante huit) parts sociales de classe A, 6.386 (six mille trois cent quatre-vingt six) parts sociales de classe B, 11.450 (onze mille quatre cent cinquante) parts sociales de classe C, 12.526 (douze mille cinq cent vingt-six) parts sociales de classe D, 6.920 (six mille neuf cent vingt) parts sociales de classe G, 5.512 (cinq mille cinq cent douze) parts sociales de classe H, 8.435 (huit mille quatre cent trente-cinq) parts sociales de classe K, 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe L, 9.517 (neuf mille cinq cent dix-sept) parts sociales de classe M, 21.248 (vingt et un mille deux cent quarante huit) parts sociales de classe N d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

#### *Divers*

Il est noté que Mr Pascal Leclerc et Mr Jean-Louis Camuzat ont démissionné de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet à la date ci-dessus

Les associés ont décidé de donner pleine et entière décharge à Mr Pascal Leclerc et Mr Jean-Louis Camuzat pour l'exécution de leur mandat de gérants B jusqu'à la date ci-dessus.

Les associés décident de nommer Mr Brian Mac Mahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin, demeurant professionnellement à L - 2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II et Mr Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, demeurant professionnellement à L - 2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II comme nouveaux gérants B de la Société pour une période indéterminée et avec effet à la date ci-dessus.

Il est noté que Mr Mac Mahon et Mr Demmel ont accepté leurs mandats.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des résolutions ci-dessus s'élève à environ EUR 2.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance a été levée.



DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29007. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008109653/242/163.

(080127199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

### FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.078.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 132 078, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, of September 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2449, page 117 507 of October 29, 2007.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address at Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address at Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address at Luxembourg.

The Chairman declares the meeting open and requests the notary to act:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- That the Agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

1.- Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;

2.- Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation;

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as of February 1, 2008.

#### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 4 of the Article of Incorporation to read as follows:

" **Art.4.** The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

In the event that the management should determine that extraordinary, political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendundacht, am zehnten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz im Grossherzogtum Luxemburg.

Findet eine außerordentliche Generalversammlung des alleinigen Gesellschafters der FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l. Statt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung - société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, gegründet gemäss notarieller Urkunde, aufgenommen durch Me Henri Hellinckx, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, vom 14. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 2449 vom 29. Oktober 2007 und eingetragen ins Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B, unter der Nummer B 132 078. Die Satzung der Gesellschaft wurde bisher nicht abgeändert.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Annick Braquet, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Solange Wolter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Arlette Siebenaler, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und bittet den amtierenden Notar die nachfolgenden Punkte zu Protokoll zu nehmen:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wird von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmenzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II.- Daß die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktionäre oder deren Beauftragter, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III.- Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

#### *Tagesordnung:*

1.- Sitzverlegung der Gesellschaft von 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 nach 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Straßen.

2.- Änderung des Artikels 4 der Gesellschaftsgründungsakte, um die Sitzverlegung in der Gründungsakte wiederzugeben.

Nach Diskussion faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung ab dem 1. Februar 2008 an folgende Adresse zu verlegen: 1A, rue Thomas Edison in L-1445 Straßen.

#### *Zweiter Beschluss*

Infolgedessen wird der Artikel 4 der Satzung wie folgt geändert:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Straßen, im Großherzogtum Luxemburg.

Er kann an jeglichen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch einen Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, die wie für die Änderung der Satzung beschließt.

Auf Beschluss der Geschäftsführer, kann der Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten nach Erachten der Geschäftsführung außerordentliche Ereignisse eintreten oder bevorstehen, ob politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art, die den normalen Tätigkeit verlauf am Gesellschaftssitz oder die Kommunikation mit dem Gesellschaftssitz oder zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen, kann die Geschäftsführung den Gesellschaftssitz zeitweilig ins Ausland verlegen und dies bis zum Ende dieser anormalen Umstände. Diese provisorischen Maßnahmen werden die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft keineswegs beeinträchtigen. Diese bleibt, trotz der zeitweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgischer Staatsangehörigkeit."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.



Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenene hat diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008, Relation: LAC/2008/28752. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 11. August 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008109658/242/107.

(080126968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Inter Globe Trust S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 52.927.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichem Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2008109659/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**MRP Apollo Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.841.

In the year two thousand and eight, the eighteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mercurio Retail Holding S.à r.l. (formerly Captiva 3 Alstria S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.812 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of MRP Apollo Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139.841 (the Company). The Company was incorporated on 20 June 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder is the owner of all the 170,000 Class A Shares and 30,000 Class B Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.50 each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment of article 9 (Transfer of Shares) of the articles of association of the Company.
  3. Amendment of the last paragraph of article 15 (Shareholders' voting rights, Quorum and Majority) of the articles of association of the Company.
  4. Miscellaneous.
- III. the Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 9 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 9. Transfer of shares.** For a period starting on the Closing Date (as defined below) and ending on the 5th (fifth) anniversary of the Closing Date (the Lock-Up Period), any transfer of, or creation or transfer of any third party right on (each, a Transfer and Transferee and Transferor shall be construed accordingly), the shares of the Company shall be prohibited, except for Transfers of the A Shares made to an Affiliate of the Transferor.

For a period of 3 (three) years after the expiry of the Lock-Up Period, any Transfer of shares inter vivos to third parties (other than Transfers of the A Shares made to an Affiliate of the Transferor) must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the share capital of the Company, such authorisation to include the affirmative vote of the holder(s) of the Class B Shares.

Any Transfer of shares inter vivos to third parties which is not prohibited under the preceding paragraphs of this article 9, must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company.

No prior authorisation is required for a Transfer of shares among the shareholders.

The Transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

For the purposes of this article 9:

**Affiliate** means with respect to a Person (the First Person) a Person which is Controlling, Controlled by or under common Control with, the First Person;

**Control** (the terms to Control, Controlling and Controlled will be construed accordingly) means (i) having the majority of the shareholders' voting rights in that Person or (ii) having the right to appoint or remove a majority of the members of the board of managers or other governing body of that Person and being at the same time a shareholder of that Person or (iii) exercising, alone or jointly with a limited number of shareholders pursuant to an agreement, a dominant influence on the orientations of the management of that Person;

**Person** includes any legal entity, firm, company, corporation, partnership, funds."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of article 15 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company and in any event a majority of positive votes among the holder (s) of the Class A Shares, with the exception of the alterations to article 3, article 9, article 18 and article 19 for which also the affirmative vote of the majority of the holders of the Class B Shares is necessary; the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)."

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxy holder of the appearing party, such proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mercurio Retail Holding S.à r.l. (anciennement Captiva 3 Alstria S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.812, (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social MRP Apollo Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.841 (la Société). La Société a été constituée le 20 juin 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les 170.000 Parts Sociales de Classe A et les 30.000 Parts Sociales de Classe B de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,50 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 9 (Transfert de Parts Sociales) des statuts de la Société.
3. Modification du dernier paragraphe de l'article 15 (Droits de vote des Associés, Quorum et Majorité) des statuts de la Société.
4. Divers.

III. l'Associé Unique prend par les présentes les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9. Transfert de parts sociales.** Pour une période commençant à la Date de Conclusion (telle que définie ci-dessous) et finissant au 5<sup>ème</sup> (cinquième) anniversaire de la Date de Conclusion (la Période de Gel), toute cession de, ou création ou cession de droits au profit de tiers relatifs aux (chacun, une Cession, et Cédant et Cessionnaire doivent être interprétés conformément), parts sociales de la Société sera interdit, à l'exception des Cessions de Parts Sociales de Classe A en faveur d'un Affilié du Cédant.

Pour une période de 3 (trois) ans à compter de la fin de la Période de Gel, toute Cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés (autre que des Cessions de Parts Sociales de Classe A en faveur d'un Affilié du Cédant) doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société, une telle autorisation devant inclure le vote positif du (des) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe B.

Toute Cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés qui n'est pas interdite en vertu des paragraphes précédents du présent article 9, doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quart du capital social de la Société.

Aucune autorisation préalable n'est requise pour une Cession de parts sociales entre associés.

La Cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour les besoins du présent article 9:

**Affilié** désigne par rapport à une Entité (la Première Entité) une Entité qui Contrôle, est contrôlée par, ou est sous le Contrôle commun de la Première Entité;

**Contrôle** (les termes Contrôler, qui Contrôle et qui est Contrôlé seront interprétés conformément) signifie (i) avoir la majorité des droits de vote des associés dans cette Entité, ou (ii) avoir le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil de gérance ou de tout autre organe de direction de cette Entité et être en même temps un associé de cette Entité, ou (iii) exercer, seul ou conjointement avec un nombre limité d'associés en vertu d'un contrat, une influence dominante sur les orientations de la gestion de cette Entité.

**Entité** inclut toute entité légale, toute société quelque en soit la forme, toute association, tout fonds."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Cependant, les décisions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et dans tous les cas une majorité de votes positifs parmi le (les) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A, à l'exception des modifications relatives à l'article 3, l'article 9, l'article 18 et l'article 19 pour lesquelles un vote positif de la majorité des détenteurs de Parts Sociales de Classe B sera également nécessaire; la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)."

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, a déclaré que la partie comparante l'avait requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais ferait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ARNOUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30156. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008109660/242/166.

(080126993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Goodrich Mexicali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraichers.

R.C.S. Luxembourg B 129.733.

*Extrait de la résolution du Conseil de Gérance de la Société en date du 29 juillet 2008*

En date du 29 juillet 2008, le Conseil de Gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- De transférer le siège de la société du 26, boulevard Royal, L -2449 Luxembourg au 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

*Goodrich Mexicali S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008109665/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Pamela Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.073.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008109661/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Juna S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.464.

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding JUNA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 341 de 1995. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 1<sup>er</sup> avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 663 du 29 juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 15.782.000.- (quinze millions sept cent quatre-vingt-deux mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 8.218.000.- (huit millions deux cent dix-huit mille euros) à EUR 24.000.000.- (vingt-quatre millions d'euros), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de EUR 15.782.000.- (quinze millions sept cent quatre-vingt-deux mille euros) à prélever sur le poste "autres réserves libres" de la Société.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15.782.000.- (quinze millions sept cent quatre-vingt-deux mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 8.218.000.- (huit millions deux cent dix-huit mille euros) à EUR 24.000.000.- (vingt-quatre millions d'euros), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de EUR 15.782.000.- (quinze millions sept cent quatre-vingt-deux mille euros) à prélever sur le poste "Autres Réserves" de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par un bilan de la Société arrêté au 14 juillet 2008, lequel restera annexé aux présentes.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à EUR 24.000.000.- (vingt-quatre millions d'euros) représenté par 21.200 (vingt-et-un mille deux cents) actions sans désignation de valeur nominale."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 5.800.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, A. SCHROEDER, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29649. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008109664/242/61.

(080127238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**MBNA R&L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.976.

—  
*Extrait de la résolution des gérants de la Société en date du 30 juin 2008*

En date du 30 juin 2008 les gérants de la société ont pris la résolution suivante:

De transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

MBNA R&L S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008109667/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Tourmaline Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.736.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOURMALINE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008109881/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10753. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Stephan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.623.

—  
In the year two thousand eight, on the first of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.



Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Stephan S.A.", a société anonyme, having its registered office in rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Hellinkx, on 25th February 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 747 of 27th March 2008.

The meeting was opened by Mrs Valérie TURRI, private employee, residing professionally in Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Solange WOLTER, private employee, residing professionally in Luxembourg, 101, rue Cents.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg, 101, rue Cents.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital to the extent of ONE HUNDRED FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED FOURTEEN EURO AND FORTY CENTS (104,714.40 EUR) in order to raise it from the amount of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) to ONE HUNDRED THIRTY FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED FOURTEEN EURO AND FORTY CENTS (135,714.40 EUR) by the issue of ONE MILLION FORTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED FORTY FOUR (1,047,144) new bearer shares with a nominal value of TEN cents (0,10 EUR) having the same rights and obligations as the existing shares, with payment by a contribution in cash of a total amount of ONE MILLION THREE HUNDRED TWENTY-SIX THOUSAND ONE HUNDRED FORTY THREE EURO AND EIGHTY CENTS (1,326,143.80 EUR), with payment of share premium of ONE MILLION TWO HUNDRED TWENTY ONE THOUSAND FOUR HUNDRED TWENTY NINE EURO AND FORTY CENTS (1,221,429.40 EUR).

2. Subscription of ONE MILLION FORTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED FORTY FOUR (1,047,144) new bearer shares with a nominal value of TEN cents (0,10 EUR) each by Quebec Nominees Limited and full payment of these ONE MILLION FORTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED FORTY FOUR (1,047,144) new bearer shares by contribution in cash of ONE MILLION THREE HUNDRED TWENTY-SIX THOUSAND ONE HUNDRED FORTY THREE EURO AND EIGHTY CENTS (1,326,143.80 EUR).

3. Subsequent amendment of the 1 paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at ONE HUNDRED THIRTY FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED FOURTEEN EURO AND FORTY CENTS (135,714.40 EUR) represented by ONE MILLION THREE HUNDRED FIFTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED FORTY FOUR EURO (1,357,144) shares with a par value of TEN cents (0,10 EUR) each.

4. Miscellaneous

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their bearer shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the bearer shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the capital to the extent of ONE HUNDRED FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED FOURTEEN EURO AND FORTY CENTS (104,714.40 EUR) in order to raise it from the amount of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) to ONE HUNDRED THIRTY FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED FOURTEEN EURO AND FORTY CENTS (135,714.40 EUR) by the issue of ONE MILLION FORTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED FORTY FOUR (1,047,144) new bearer shares with a nominal value of TEN cents (0,10 EUR) each vested with the same rights and obligations as the existing shares, and to accept their subscription and their payment by contribution in cash as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

Quebec Nominees Limited, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mrs Valérie TURRI, prenamed, by virtue of a proxy established on 1st July 2008, hereto attached,

declared to subscribe to ONE MILLION FORTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED FORTY FOUR (1,047,144) new bearer shares with a nominal value of TEN cents (0,10 EUR) each, and to have them fully paid up together with an amount of share premium of ONE MILLION TWO HUNDRED TWENTY ONE THOUSAND FOUR HUNDRED TWENTY NINE EURO AND FORTY CENTS (1,221,429.40 EUR).

The amount of ONE MILLION THREE HUNDRED TWENTY-SIX THOUSAND ONE HUNDRED FORTY THREE EURO AND EIGHTY CENTS (1,326,143.80 EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the Notary.

*Second resolution*

The general meeting decides the subsequent amendment of the 1 paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at ONE HUNDRED THIRTY FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED FOURTEEN EURO AND FORTY CENTS (135,714.40 EUR) represented by ONE MILLION THREE HUNDRED FIFTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED FORTY FOUR EURO (1,357,144) shares with a par value of TEN cents (0,10 EUR) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 9,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Stephan S.A.", avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée par acte du notaire Hellinckx instrumentant en date du 25 février 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 747 du 27 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Valérie TURRI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital à raison de cent quatre sept mille cent quatorze euros et quarante centimes (104.714,40 EUR) pour le porter de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à cent trente cinq mille sept cent quatorze euros et quarante centimes (135.714.40 EUR) par l'émission d'un million quarante sept mille cent quarante quatre (1.047.144) actions nouvelles au porteur d'une valeur nominale de dix centimes (0,10 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en espèces total de UN MILLION TROIS CENT VINGT-SIX MILLE CENT QUARANTE TROIS EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (1.326.143,80) avec paiement d'une prime d'émission de UN MILLION DEUX CENT VINGT ET UN MILLE QUATRE CENT VINGT-NEUF EUROS ET QUARANTE CENTIMES (1.221.429,40 EUR).

2. Souscription d'un million quarante sept mille cent quarante quatre (1.047.144) actions nouvelles au porteur d'une valeur nominale de dix centimes (0,10 EUR) par Quebec Nominees Limited et libération entière des un million quarante sept mille cent quarante quatre (1.047.144) actions nouvelles par apport en espèces de UN MILLION TROIS CENT VINGT-SIX MILLE CENT QUARANTE-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (1.326.143,80 EUR).

3. Changement conséquent de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art.5.** Le capital social est fixé à CENT TRENTE CINQ MILLE SEPT CENTS QUATORZE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (135.714,40 EUR) représenté par UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE SEPT MILLE CENT QUARANTE QUATRE (1.357.144) actions d'une valeur nominale de DIX CENTIMES (0,10 EUR) chacune."

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions au porteur qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres

du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de cent quatre mille sept cent quatorze euros et quarante centimes (104.714,40 EUR) pour le porter de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent trente cinq mille sept cent quatorze euros et quarante centimes (135.714,40 EUR) par l'émission d'un million quarante sept mille cent quarante quatre (1.047.144) actions nouvelles au porteur d'une valeur nominale de dix centimes (0,10 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en espèces, comme suit:

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes:

- Quebec Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Madame Valérie TURRI, prénommée, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 1<sup>er</sup> juillet 2008 ci-annexée,

laquelle déclare souscrire les un million quarante sept mille cent quarante quatre (1.047.144) actions nouvelles au porteur d'une valeur nominale de dix centimes (0,10 EUR) et les libérer entièrement par apport en espèces ensemble avec une prime d'émission de UN MILLION DEUX CENT VINGT ET UN MILLE QUATRE CENT VINGT-NEUF EUROS ET QUARANTE CENTIMES (1.221.429,40 EUR).

Le montant de UN MILLION TROIS CENT VINGT-SIX MILLE CENT QUARANTE-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (1.326.143,80 EUR) est dès à présent à la disposition de la société, la preuve ayant été soumise au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT TRENTÉ CINQ MILLE SEPT CENT QUATORZE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (135.714,40 EUR) représenté par UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE SEPT MILLE CENT QUARANTE QUATRE (1.357.144) actions d'une valeur nominale de DIX CENTIMES (0,10 EUR) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 9.500,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TURRI, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27772. — Reçu six mille six cent trente euros soixante-douze cents (0,50% = 6.630,72 EUR) .

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008109668/242/169.

(080127252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Goodrich Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.010,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraichers.

R.C.S. Luxembourg B 78.528.

*Extrait de la résolution du Conseil de Gérance de la Société en date du 29 juillet 2008*

En date du 29 juillet 2008, le Conseil de Gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- De transférer le siège de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

*Goodrich Luxembourg S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008109669/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08351. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Tosca Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 32.467.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 août 2008 que:

1. La démission de Messieurs Jean BODONI, Guy KETTMANN et Guy BAUMANN en leur qualité d'administrateur est acceptée.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit, né à Ixelles (Belgique) le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Patrick MOINET, licencié en droit, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, employé privé, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. La démission de la société «Audit Trust S.A.» de son poste de Commissaire est acceptée.

4. Est nommée, pour la même période, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société «REVICONSLT S.à r.l.», société à responsabilité ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

5. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008109689/6312/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10158. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Gutenberg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.110.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008109672/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Garbo Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 35.969.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008109673/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**EPS Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.601.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008*

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008109678/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Tamana Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 32.466.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 août 2008 que:

1. La démission de Messieurs Jean BODONI, Guy KETTMANN et Guy BAUMANN en leur qualité d'administrateur est acceptée.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit, né à Ixelles (Belgique) le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Patrick MOINET, licencié en droit, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, employé privé, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. La démission de la société «Audit Trust S.A.» de son poste de Commissaire est acceptée.

4. Est nommée, pour la même période, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société «REVICONSLT S.à.r.l.», société à responsabilité ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

5. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008109691/6312/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Beach Group SLF, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 110.563.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 6 juin 2008*

- L'adresse de la succursale luxembourgeoise est transférée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008109695/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Fédération Luxembourgeoise des Amateurs de Billard (F.L.A.B.), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5322 Contern, 16, Op der Haangels.

R.C.S. Luxembourg F 1.172.

**Objet.: Modification des articles 11, 19, 24, 25 et 26 des statuts de la F.L.A.B.**

**Art. 11.**

d) Un club étranger peut être autorisé par un statut spécial à participer au championnat national.

e) Pour les championnats interclubs et individuels, les champions de la Division Nationale seront nommés Champion de Luxembourg en individuelles s'ils ont une licence valable pendant au moins 3 ans ou qu'ils soient de nationalité luxembourgeoise, en interclubs les clubs sur territoire luxembourgeois. A défaut ils seront nommés Champion fédéral et le titre de Champion de Luxembourg est décerné au deuxième classé qui remplit les conditions.

**Art. 19.** La Fédération, sans préjudice des obligations résultant de son affiliation à la Fédération internationale régissant son sport, proscrit l'utilisation par les sportifs et l'administration aux sportifs de substances ou de méthodes de dopage.

En matière de lutte contre le dopage, la Fédération se soumet avec toutes ses sociétés membres et tous ses licenciés à l'autorité de l'organisme national de coordination agréé par le C.O.S.L. et les autorités étatiques compétentes. Elle reconnaît à cet organisme

- le droit d'établir les règles et principes de la lutte antidopage et de fixer les modalités et procédures suivant lesquelles cette lutte et plus particulièrement les contrôles antidopage sont menés, y compris les règles protectrices des droits des licenciés;

- le droit de déterminer les sanctions qu'encourent ceux qui contreviennent aux règles dont question au tiret qui précède;

- le droit de procéder aux contrôles antidopage parmi ses licenciés, notamment de fixer le programme des contrôles et de désigner les licenciés à contrôler, ainsi que de choisir le ou les établissements effectuant les examens de laboratoire;

- le droit de diriger les poursuites devant l'organe juridictionnel chargé de prononcer, s'il y a lieu, les sanctions, pour autant que l'instance se déroule au Luxembourg, compris le droit de faire appel contre un jugement de première instance.



La Fédération cède a un organe juridictionnel institue a cet effet par le C.O.S.L., dès sa création, le pouvoir de connaître des infractions aux règles de la lutte antidopage dont question à l'alinéa qui précède sous réserve des attributions du Tribunal Arbitral pour le Sport du Comité Olympique International pour les sportifs et manifestation internationales qui relèvent de sa juridiction.

Toute disposition des statuts contraire aux présentes dispositions est réputée non écrite.

**Art. 24.** Les membres du comité fédéral sub b), e), sont élus pour la durée de quatre ans à la majorité simple.

Les présidents d'honneur sont nommés à vie par l'AG.

Le secrétaire du comité est nommé annuellement par l'AG sur proposition du comité fédéral.

Les présidents des sections ou leurs représentants sont élus à l'AG de leur section respective.

Les attachés de presse sont nommés annuellement par les sections.

Les membres sortants du comité fédéral sont rééligibles. Le comité peut par cooptions pourvoir aux vacances qui se produiraient en son sein entre deux AG. Les membres ainsi nommés achèveront le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Le comité fédéral siègera valablement lorsque la majorité des membres qui le composent est présente.

Pour les décisions de majorité simple, la voix du président est prépondérante.

Le comité fédéral est chargé de l'expédition des affaires courantes et de l'application permanente des statuts. Il représente la FLAB dans ses relations avec les particuliers, les organismes internationaux et les pouvoirs publics.

Il devra surveiller la gestion financière et établir le budget pour le prochain exercice.

Il devra convoquer l'AG et en composer l'ordre du jour et représenter à l'AG les rapports moral et financier.

**Art. 25.** Les sections sont dirigées par des comités de section qui se composent chacune au moins:

- a) d'un président
- b) d'un secrétaire
- c) d'un commissaire sportif
- d) d'un trésorier
- e) d'un coach jeunesse

Les comités peuvent pourvoir au besoin à des postes supplémentaires

Les comités de section élaboreront un règlement interne qui définira le déroulement des AG, les règles de jeu et s'occuperont de l'organisation des championnats, coupes et tournois.

Il est secondé par une Commission Sportive présidée par le commissaire sportif assisté du secrétaire et de un représentant par club. Cette Commission Sportive s'occupera de l'établissement et du bon déroulement du programme sportif. Elle proposera au comité des changements aux règlements ou statuts.

Les rapports de l'Assemblée Générale, des réunions du comité et de la commission sportive, le programme sportif ainsi que les résultats devront être communiqués au comité fédéral.

**Art. 26.** Les comptes-rendus des réunions de comité fédéral, des comités et des commissions sportives seront publiés dans l'organe officiel de la FLAB. Ils devront être revêtus des signatures des responsables.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

*Pour la Fédération Luxembourgeoise des Amateurs de Billard a.s.b.l. (F1172)*

Reiffers Paul

*Secrétaire général*

Référence de publication: 2008109819/9328/68.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11755. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Chernoye Morye Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.134.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 6 juin 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109710/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Tavistock Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.606.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 6 juin 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109712/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**BR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.133.

—  
*Extrait des résolutions  
adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 6 juin 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109714/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Galalux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.019.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Hans Peter Roman WALTER, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Auf der Haardt 2, geboren am 22. Januar 1955 in Mettlach (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Claude SCHMITZ, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person, handelnd in der vorbenannten Eigenschaft, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1.** Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "Galalux s.à r.l."

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den Betrieb eines Garten- und Landschaftsbauunternehmens, den Groß- und Einzelhandel mit Produkten dieser Sparte insbesondere Gartenartikel, Pflanzen und Baumaterialien sowie alle Tätigkeiten, welche direkt oder indirekt mit vorgenannten Tätigkeiten im Zusammenhang stehen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,00 EUR (Zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 100 Anteile (Einhundert Anteile) mit einem Nennwert von 125,00 EUR (Einhundertfünfzig Euro) je Anteil.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 7.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 8.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

**Art. 9.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 10.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch zwei oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern wobei eine Unterschrift die des Geschäftsführers der Kategorie B sein muss.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den Alleingesellschafter oder durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

**Art. 12.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 14.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 01. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 18.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 19.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

**Art. 20.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Kapitalzeichnung*

Die einhundert (100) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Hans Peter WALTER, vorbenannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, so dass der Betrag von 12.500,00 EUR (Zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise auf EUR 1.500 geschätzt.

#### *Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters*

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie A ernannt:

Herr Hans Peter Roman WALTER, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Auf der Haardt 2, geboren am 22. Januar 1955 in Mettlach (Deutschland)

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie B ernannt:

Frau Gabriele DAX, wohnhaft in wohnhaft in D-66663 Merzig, St.-Georg-Straße 37, geboren am 03. Mai 1959 in Mettlach-Orscholz (Deutschland),

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer ist unbestimmt.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1611 Luxemburg, 29, avenue de la Gare.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. SCHMITZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008, Relation: LAC/2008/31355. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62.50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 11. August 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008109716/242/118.

(080127440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**VACOAS Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.331.

—  
*Extrait des résolutions*

*adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 6 juin 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109717/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09110. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Evendine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.658.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 juillet 2008*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine BOULAIN et Monsieur Luc VERELST en remplacement de Monsieur Jean LAMBERT et Monsieur Patrice YANDE administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine GUFFANTI, Mme Sandrine ANTONELLI et M. Luc VERELST, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

L'Assemblée générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST, administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:

Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 06 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant professionnellement 207 route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

*EVENDINE S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109975/1022/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10323. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, avenue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 99.968.

—  
*Extrait des résolutions*

*adoptées par les actionnaires de la société en date du 13 juin 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109719/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Heitman International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.155.

—  
*Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008*

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008 at 09.00 a.m., (the "Resolutions"), the sole shareholder resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as A Manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to appoint Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of three A Managers, Mr. Roger E. Smith, Mr. Gordon Black and Ms. Renata Miazga.

The August 13, 2008.

By virtue of delegation of powers

Claude Niedner

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008, à 09.00 heures, (les "Résolutions"), que l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que Gérant A de la Société avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois Gérants A, Monsieur Roger E. Smith, Monsieur Gordon Black et Mademoiselle Renata Miazga.

Le 13 août 2008.

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Claude Niedner

Référence de publication: 2008109790/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10050. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.



**Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.598.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 119.839.

*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société du 22.07.2008*

- Le siège social de la Société est transféré du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec effet au 01.01.2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109723/631/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Arabesque Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 141.015.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre août,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola B.V.I. (Iles Vierges Britanniques), Road Town, 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, représentée par Monsieur Claude FABER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC /2007/8685,

2.- "FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Monsieur Claude FABER, prénommé,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentale, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8689.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a également pour objet la création, la possession et l'exploitation de sites internet, ainsi que la prestation de services administratifs et informatiques connexes.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "ARABESQUE MEDIA S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- "TRIPLE F LIMITED", prénommée, soixante-deux parts sociales . . . . .	62
2.- "FFF LIMITED", prénommée, soixante-deux parts sociales . . . . .	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales . . . . .	124

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associées reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

La société s'engage à indemniser tout gérant des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente de gérant de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cent euros (EUR 1.200,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Lydia VLADIMIRSKAYA, consultante, née à Moscou (Russie), le 8 octobre 1979, demeurant à AUS-NSW 2011 Potts Point, Unit 713, 1A, Tusculum Street,

- Monsieur Ahmed AKAR, publiciste, né à La Tour-du-Pin (France), le 19 octobre 1964, demeurant à F-06400 Cannes, 22, rue Boruiol.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes des gérants.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008. LAC/2008/32852. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros (€ 62,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008109725/227/107.

(080127381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

### **Foam Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 830.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.127.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société du 22-07-2008*

- Le siège social de la Société est transféré du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec effet au 01-01-2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109726/631/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

### **Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.327.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 mai 2008*

En date du 28 mai 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission en tant qu'administrateur de la société de Samantha Wessels, née le 8 juillet 1975 en Hollande, résidant professionnellement au 77 Grosvenor Street, London W1K 3JR, United Kingdom, avec effet au 2 juin 2008;

- de nommer en tant qu'administrateur et Président de la société, Stefan Jacobsson, manager, née le 23 mars 1952, à Borgholm, Suède, résidant au Katonstrasse 52, CH-8807 Freienbach, Suisse, avec effet au 2 juin 2008 et ce pour une période de 18 mois;

de nommer en tant qu'administrateur de la société, Per Skarner, manager, née le 14 août 1955, à Vaxjo, Suède, résidant à Roosstrasse 32, 8832 Wolterau, Suisse, avec effet au 2 juin 2008 et ce pour une période de 12 mois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.05.2008.  
Pour Teak Luxembourg S.A.  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008109824/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Satlynx Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 130.191.

—  
*Extrait des résolutions*

*adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008*

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008109728/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**P.I.N. S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 5.170.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.842.

—  
Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg en date du 27 juin 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de 2011.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano DE MEO en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de 2011.

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date du 24 juin 2008 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat le Commissaire a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA S.à.r.l., 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en qualité de Commissaire pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 31/07/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Nicola LOPERFIDO / Salvatore DESIDERIO  
*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2008109794/24/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09722. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080126848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.467.

*Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société  
réunis en conseil d'administration en date du 13 juin 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109730/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09146. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**FutureTec S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 111.022.

Par la présente, je vous informe qu'en date de ce jour, j'ai dénoncé avec effet immédiat le siège social de FutureTec S.A. (inscrite au RCS sous le n° B 111.022) en mon étude à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Luxembourg, le 06/08/2008.

s. M<sup>e</sup> Lex THIELEN.

Référence de publication: 2008109732/318/11.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06863. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Peco International (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.648.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 3 décembre 2007*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Warren Ray Vann et Laine Perry de leurs mandats de gérants
- Nomination comme gérants de la Société:

\* Christopher Conway, avec adresse professionnelle au 118 Washington Street, Mineral Wells, Texas 76068, Etats-Unis;

\* Norman Johnson, avec adresse professionnelle au 840 Crescent Centre Drive, Suite 600, Franklin, Tennessee 37067, Etats-Unis;

\* Bruce Klein, avec adresse professionnelle au 840 Crescent Centre Drive, Suite 600, Franklin, Tennessee 37067, Etats-Unis;

\* Richard Wolfson, avec adresse professionnelle au 840 Crescent Centre Drive, Suite 600, Franklin, Tennessee 37067, Etats-Unis.

Ces nouveaux gérants sont nommés avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Laurence Leleu

Gérante

Référence de publication: 2008109986/6326/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11780. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Comcell Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.587.

—  
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg le 25 juillet 2008 à 11.00 heures

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social du 1, rue Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg avec effet au 31 juillet 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008109735/817/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Tango Mobile S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,  
(anc. Tango S.A.).**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.560.

—  
In the year two thousand and eight, on the fifth day of August.

before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TANGO S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the name of "Millicom Luxembourg S.A." following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 13 June 1997, published in the Mémorial C number 373 of 11 July 1997 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-59.560 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Decker, prenamed, of 10 June 2008, published in the Mémorial C number 1689 of 9 July 2008.

The meeting was declared open at 2.00 p.m. with Mr Philip NEYT, vice-president M&H, residing professionally at B-1030 Bruxelles, in the chair, who appointed as secretary Mrs Katrin BOSMANS, legal council, residing professionally at B-1030 Bruxelles.

The meeting elected as scrutineer Ms Katheliyne WINDERICKX, legal director, residing professionally at B-1030 Bruxelles.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

- 1 To change the name of the Company from "TANGO S.A." into "Tango Mobile SA".
- 2 To amend article 1, third sentence, of the articles of association of the Company in order to reflect the change of name.
- 3 To accept the resignation of the directors of the Company.
- 4 To grant discharge to the resigning directors.
- 5 To appoint Mr Michel De Coster, Mr Michel Georgis, Mr Gérard Hoffmann and Ms Laurence Kervyn de Meerendré and as new directors of the Company.
- 6 Miscellaneous.



(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company from "TANGO S.A." into "TANGO MOBILE S.A."

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend article 1, third sentence, of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said sentence will from now on read as follows:

"The Company will exist under the name of TANGO MOBILE S.A."

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the resignation of Ms Donna Cordner, Mr Lars-Johan Jarnheimer and Ms Cristina Stenbeck as directors of the Company with effect at the date of this general meeting.

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to grant discharge to the resigning directors for the carrying of their duties for the period ended at the date of this general meeting.

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of members of the board of directors and to appoint the following persons as directors of the Company with immediate effect for a period ending at the annual general meeting to be held in 2009:

- Mr Michel De Coster, employee, residing at Kwabeekstraat 2, 3370 Boutersem, Belgium, born on 1 May 1962 at Ukkel, Belgium;

- Mr Michel Georgis, employee, residing at avenue Emile Theys 54, 1410 Waterloo, Belgium, born on 12 April 1953 at Louvain, Belgium;

- Mr Gérard Hoffmann, employee, residing professionally at 81-83, route d'Arlon, L-8001 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, born on 23 March 1963 at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Ms Laurence Kervyn de Meerendré, employee, residing at rue de la Commone, Dion-V 63, 1325 Chaumont-Gistoux, Belgium, born on 24 April 1968 at Namur, Belgium.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company for this deed are estimated at EUR 1,100.-

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 2.15 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinq août,

par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TANGO S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 177, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la dénomination de «Millicom Luxembourg S.A.» suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial C sous le numéro 373 du 11 juillet 1997, immatriculée

au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-59.560 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, précité, en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C sous le numéro 1689, en date du 9 juillet 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Mr Philip NEYT, vice-Président de M&H, domicilié à B-1030 Bruxelles

qui a désigné comme secrétaire Mme Katrin BOSMANS, legal council, domiciliée à B-1030 Bruxelles

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Kathelyne WINDERICKX, domiciliée à B-1030 Bruxelles

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1 Changement de la dénomination sociale de «TANGO S.A.» en «Tango Mobile SA».

2 Modification de la troisième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour refléter le changement de dénomination sociale.

3 Acceptation de la démission des administrateurs de la Société.

4 Décharge aux administrateurs démissionnaires.

5 Nomination de M. Michel De Coster, M. Michel Georgis, M. Gérard Hoffmann et Mme Laurence Kervyn de Meerendré en qualité d'administrateurs de la Société.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social était présente ou représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqué.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer la dénomination sociale de «TANGO S.A.» en «TANGO MOBILE S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier la troisième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ladite phrase sera dorénavant rédigée comme suit:

"La Société prend la dénomination de TANGO MOBILE S.A."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Mme Donna Cordner, M. Lars-Johan Jarnheimer et Mme Cristina Stenbeck en qualité d'administrateurs de la Société avec effet à la date de la présente assemblée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de donner décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leurs fonctions pendant la période se terminant à la date de la présente assemblée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de fixer à quatre (4) le nombre des membres du conseil d'administration et de nommer les personnes suivantes administrateurs de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009:

- M. Michel De Coster, employé, né le 1<sup>er</sup> mai 1962 à Ukkel, Belgique, demeurant au Kwabeekstraat, 2, 3370 Boutersem, Belgique;

- M. Michel Georgis, employé, né le 12 avril 1953 à Louvain, Belgique, demeurant au 54, avenue Emile Theys, 1410 Waterloo, Belgique;

- M. Gérard Hoffmann, employé, né le 23 mars 1963 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 81-83, route d'Arlon, L-8001 Strassen, Grand-Duché of Luxembourg;

105875

- Mme Laurence Kervyn de Meerendré, employée, née le 24 avril 1968 à Namur, Belgique, demeurant au rue de la Commone, Dion-V 63, 1325 Chaumont-Gistoux, Belgique;

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: P. NEYT, K. BOSMANS, K. WINDERICKX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008. Relation: LAC/2008/33218. - Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008109737/206/159.

(080126969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Update consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.033.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 mai 2008*

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2008, les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008109738/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08182. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080126838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Greva, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 82.721.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 21 juillet 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Frédéric IOVLEFF, Administrateur A, Président, administrateur de sociétés, 4, rue du Nord, L-2229 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur B, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 21 juillet 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.  
Pour GREVA, Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2008109989/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Simtec Silicone Parts Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 83.765.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2008*

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2008, les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, S.à.r.l., Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008109741/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Tango Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,  
(anc. Tele2 Services Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 72.203.

—  
In the year two thousand and eight, on the fifth day of August.

before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TELE2 SERVICES LUXEMBOURG S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the name of "SEC SERVICES LUXEMBOURG S.A." following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 12 October 1999, published in the Mémorial C number 992 of 23 December 1999 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-72.203 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Decker, prenamed, of 1 October 2007, published in the Mémorial C number 2647 of 19 November 2007.

The meeting was declared open at 2.30 p.m. with Mr Philip NEYT, vice-president M&H, residing professionally at B-1030 Bruxelles, in the chair, who appointed as secretary Mrs Katrin BOSMANS, legal council, residing professionally at B-1030 Bruxelles.

The meeting elected as scrutineer Ms Kathelyne WINDERICKX, legal director, residing professionally at B-1030 Bruxelles.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda:*

- 1 To change the name of the Company from "TELE2 SERVICES LUXEMBOURG S.A." into "Tango Services SA".
- 2 To amend article 1, third sentence, of the articles of association of the Company in order to reflect the change of name.
- 3 To accept the resignation of the directors of the Company.
- 4 To grant discharge to the resigning directors.
- 5 To appoint Mr Michel De Coster, Mr Michel Georgis, Mr Gerard Hoffmann and Ms Laurence Kervyn de Meerendré as new directors of the Company.
- 6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company from "TELE2 SERVICES LUXEMBOURG S.A." into "TANGO SERVICES S.A.".

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend article 1, third sentence, of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said sentence will from now on read as follows:

"The Company will exist under the name of TANGO SERVICES S.A.."

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the resignation of Ms Donna Cordner, Mr Francesco D'Angelo and Mr Lars-Johan Jarnheimer as directors of the Company with effect at the date of this general meeting.

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to grant discharge to the resigning directors for the carrying of their duties for the period ended at the date of this general meeting.

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of members of the board of directors and to appoint the following persons as directors of the Company with immediate effect for a period ending at the annual general meeting to be held in 2009:

- Mr Michel De Coster, employee, residing at Kwabeekstraat 2, 3370 Boutersem, Belgium, born on 1 May 1962 at Ukkel, Belgium;

- Mr Michel Georgis, employee, residing at avenue Emile Theys 54, 1410 Waterloo, Belgium, born on 12 April 1953 at Louvain, Belgium;

- Mr Gerard Hoffmann, employee, residing professionally at 81-83, route d'Arlon B.P. 39, L-8001 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, born on 23 March 1963 at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Ms Laurence Kervyn de Meerendré, employee, residing at rue de la Commone, Dion-V 63, 1325 Chaumont-Gistoux, Belgium, born on 24 April 1968 at Namur, Belgium.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company for this deed are estimated at EUR 1,100.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 2.45 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinq août,

par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TELE2 SERVICES LUXEMBOURG S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 177, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la dénomination de «SEC SERVICES LUXEMBOURG S.A.» suivant acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 août 1998, publié au Mémorial C sous le

numéro 768 du 22 octobre 1998, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-65.774 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 450, en date du 21 février 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Mr Philip NEYT, vice-Président de M&H, domicilié à B-1030 Bruxelles

qui a désigné comme secrétaire Mme Katrin BOSMANS, legal council, domiciliée à B-1030 Bruxelles

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Kathelyne WINDERICKX, domiciliée à B-1030 Bruxelles

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1 Changement de la dénomination sociale de «TELE2 SERVICES LUXEMBOURG S.A.» en «TANGO SERVICES S.A.».

2 Modification de la troisième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour refléter le changement de dénomination sociale.

3 Acceptation de la démission des administrateurs de la Société.

4 Décharge aux administrateurs démissionnaires.

5 Nomination de M. Michel De Coster, M. Michel Georgis, M. Gérard Hoffmann et Mme Laurence Kervyn de Meerendré en qualité d'administrateurs de la Société.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social était présente ou représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqué.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer la dénomination sociale de «TELE2 SERVICES LUXEMBOURG S.A.» en «TANGO SERVICES S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier la troisième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ladite phrase sera dorénavant rédigée comme suit:

"La Société prend la dénomination de TANGO SERVICES S.A.."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Mme Donna Cordner, M. Francesco d'Angelo et M. Lars-Johan Jarnheimer en qualité d'administrateurs de la Société avec effet à la date de la présente assemblée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de donner décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leurs fonctions pendant la période se terminant à la date de la présente assemblée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de fixer à quatre (4) le nombre des membres du conseil d'administration et de nommer les personnes suivantes administrateurs de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009:

- M. Michel De Coster, employé, né le 1<sup>er</sup> mai 1962 à Ukkel, Belgique, demeurant au Kwabeekstraat 2, 3370 Boutersem, Belgique;

- M. Michel Georgis, employé, né le 12 avril 1953 à Louvain, Belgique, demeurant au 54, avenue Emile Theys, 1410 Waterloo, Belgique;

- M. Gérard Hoffmann, employé, né le 23 mars 1963 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 81-83, route d'Arlon, L-8001 Strassen, Grand-Duché of Luxembourg;



- Mme Laurence Kervyn de Meerendré, employée, née le 24 avril 1968 à Namur, Belgique, demeurant au rue de la Commone, Dion-V 63, 1325 Chaumont-Gistoux, Belgique.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: P. NEYT, K. BOSMANS, K. WINDERICKX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008. Relation: LAC/2008/33220. - Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008109739/206/159.

(080127053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Elektra Purchase No. 17 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.004.

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg,

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "Elektra Purchase No. 17 S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,

incorporated by a deed Maître Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, on the 19th of January 2006, published in the Mémorial C number 830 of the April 26th, 2006

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 114.004

The meeting was opened at 4.20 p.m. and was presided by, Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg

The Chairman appointed as secretary, Mrs Anne LAUER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of closure date of the accounting year. The accounting year that started the 1st October 2007 will close exceptionally the 31st December 2008. From now on the accounting year will start the 1st of January and will end the 31st of December of the same year. The related article 18 will be changed consequently.

2.- Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

*Sole resolution*

The General Meeting resolves to change the closure date of the accounting year to December 31st, and for the first time in 2008. In consequence article 18 will have from now on the following wording:

" **Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st day of January and shall terminate on 31st day of December the same year."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4.30 p.m.

*Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction en français;**

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Elektra Purchase No. 17 S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,

constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 830 du 26 avril 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 114.004

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.20 heures sous la présidence de Monsieur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Anne LAUER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de clôture de l'année sociale. L'année sociale qui a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2007 se clôturera exceptionnellement le 31 décembre 2008. Les années sociales suivantes commenceront le 1<sup>er</sup> janvier et finiront le 31 décembre de chaque année. L'article 18 sera modifié en conséquence.

2.- Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

*Unique résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la date de clôture au 31 décembre et pour la première fois en 2008. En conséquence l'article 18 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.30 heures.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, A. LAUER, H. DA CRUZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29801. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008109740/206/107.

(080126944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**LFG London Financial Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.961.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2008*

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2008, les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008109743/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Prodiafix-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.789.

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jacques STÖCKEL, gérant de sociétés, demeurant à F-57070 Metz, 13, allée de l'Étang.
- 2.- Madame Stella FORNACIARI, comptable, épouse de Monsieur Jacques STÖCKEL, demeurant à F-57070 Metz, 13, allée de l'Étang.
- 3.- Monsieur Nicolas STÖCKEL, responsable informatique, demeurant à F-57070 Metz, 25, rue de la Cheneau.
- 4.- Monsieur Damien STÖCKEL, étudiant, né le 18 novembre 1986 à Metz (F) demeurant à F-57070 Metz, 13, allée de l'Étang, et
- 5.- Monsieur Cyril STÖCKEL, mécanicien, né le 7 septembre 1988 à Metz (F) demeurant à F-57070 Metz, 13, allée de l'Étang,

agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée familiale "PRODIAFIX-LUX S.à r.l." avec siège social à L-6555 Bollendorf-Pont, 33, route de Diekirch

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1475 du 14 juin 2008

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 138.789  
que suivant cession de parts sous seing privé en date du 6 août 2008, Monsieur Jean-Paul GOERGEN a vendu 15 (quinze) de ses parts à Monsieur Damien STÖCKEL, et

que suivant cession de parts sous seing privé en date du 6 août 2008, Monsieur Jean-Paul GOERGEN a vendu 15 (quinze) de ses parts à Monsieur Cyril STÖCKEL,

copies des cessions, après avoir été paraphées « ne varietur » par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes. Acceptation des Cessions

Madame Stella FORNACIARI, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Elle déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Les associés ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises par eux à l'unanimité:

*Première résolution*

Suite aux susdites cessions de parts les associés décident de modifier le l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, réparties comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Jacques STÖCKEL, vingt-trois parts sociales . . . . .	23
2.- Madame Stella FORNACIARI, vingt-trois parts sociales . . . . .	23
3.- Monsieur Nicolas STÖCKEL, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
4.- Monsieur Damien STÖCKEL, quinze parts sociales . . . . .	15
5.- Monsieur Cyril STÖCKEL, quinze parts sociales . . . . .	15
Total: cent parts sociales . . . . .	100.»

*Deuxième résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Jean Paul GOERGEN de sa fonction de gérant avec effet immédiat, et confirment Madame Stella FORNACIARI, préqualifiée, pour une durée indéterminée comme gérante unique, laquelle aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

*Troisième résolution*

Les associés transfèrent le siège social vers L-4761 Pétange, 21, route des Luxembourg et modifient en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>ière</sup> phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Pétange.»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. STÖCKEL, S. FORNACIARI, N. STÖCKEL, D. STÖCKEL, C. STÖCKEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008, Relation: LAC/2008/33240. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008109744/206/65.

(080126905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Sadyd S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 31.878.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SADYD S.A., Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008109848/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07321. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Kewa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.228.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2008*

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2008, les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sarl  
Signature

Référence de publication: 2008109745/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Leimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.083.

—  
L'an deux mille huit, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LEIMMO S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124 083, anciennement une société par actions simplifiée de droit français dénommée LEIMMO S.A.S., avec siège social à F-51160 Mareuil sur Ay, ZI du Cheminet, dont le siège social a été transféré à Luxembourg et qui a adopté la nationalité luxembourgeoise et a été transformée en société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 569 du 10 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max CHEVIGNE, fondé de pouvoirs, demeurant à Metz (France), Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandrine LANCUENTRE, secrétaire juridique, demeurant à Reims (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Transfert du siège social de la société.
- 2) Modification subséquente des statuts.

II. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les trois cent soixante-dix (370) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de trente-sept mille euros (37.000.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Chevigne, C. Noel, S. Lancuentre, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC / 2008 / 30732. - Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008109747/212/55.

(080126884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Holdis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.382.

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HOLDIS S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124 382, anciennement une société par actions simplifiée de droit français dénommée HOLDIS S.A.S., avec siège social à F-51200 Epernay, dont le siège social a été transféré à Luxembourg et qui a adopté la nationalité luxembourgeoise et a été transformée en société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 641 du 18 avril 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 808 du 3 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max CHEVIGNE, fondé de pouvoirs, demeurant à Metz (France), Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandrine LANCUENTRE, secrétaire juridique, demeurant à Reims (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social de la société.

2) Modification subséquente des statuts.

II. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.



III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de trente-neuf mille euros (39.000.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Chevigne, C. Noel, S. Lancuentre, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC / 2008 / 30726. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008109748/212/57.

(080126876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**HCEPP Luxembourg Czech Republic II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.005.

*Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008*

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008 at 11.00 a.m., (the "Resolutions"), the sole shareholder resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to appoint Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of two managers, Mr. Gordon Black and Ms. Renata Miazga.

The August 13, 2008.

By virtue of delegation of powers

Claude Niedner

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008, à 11.00 heures, (les "Résolutions"), que l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant de la Société avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants, Monsieur Gordon Black et Mademoiselle Renata Miazga.

Le 13 août 2008.

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Claude Niedner

Référence de publication: 2008109788/250/34.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10042. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**MIP II Gateway Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MIP II A30 Concession S.à r.l.).**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.246.

In the year two thousand and eight on the twenty fifth day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MIP II Luxembourg Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 138.244,

here duly represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on June 25, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I- The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MIP II A30 Concession S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1320 of 29 May 2008 (the Company).

II- The agenda of the meeting is as follows:

1. change of the Company's name; and
2. amendment of article 1.2. of the articles of association of the Company to reflect the above change of the Company's name.

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "MIP II A30 Concession S.à r.l." to "MIP II Gateway Investment S.à r.l." with immediate effect.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 1.2. of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

"The Company will exist under the corporate name of "MIP II Gateway Investment S.à r.l."."

There being no further business, the meeting is closed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, et le vingt cinq juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MIP II Luxembourg Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.244,

ici dûment représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de MIP II A30 Concession S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1320 du 29 mai 2008 (la Société),

II- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société; et
2. Modification de l'article 1.2. des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «MIP II A30 Concession S.à r.l.» en «MIP II Gateway Investment S.à r.l.», avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1.2. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société existera sous la dénomination de "MIP II Gateway Investment S.à r.l."»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27560. — Reçu douze euros (12 €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008109750/242/83.

(080127088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Société d'Investissement dans des Entreprises Touristiques S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 8.826.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109267/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09662. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080126131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

**Interconcept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 61.566.

—  
*Version abrégée des comptes annuels*

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008109271/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09804. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

---

**Vauban Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.825.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109268/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09661. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

---

**Lutece Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 103.039.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109269/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09660. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

---

**Eurocool S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.712.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109270/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09694. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

---